

# Enfin une grande école française de santé publique : quelques réflexions pédagogiques

Monsieur,

*Le projet français de créer une Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHSP) est impressionnant, ambitieux et fort complexe. Par la présente contribution, je souhaiterais dans un premier temps souligner les qualités du projet puis soumettre des commentaires concernant ses aspects pédagogiques.*

### Un projet de qualité

Comme le rappelle son directeur Antoine Flahault dans son exposé d'introduction<sup>1</sup>, l'esprit du législateur<sup>2</sup> en créant cette école « sous la forme d'un grand établissement, est d'inscrire l'université dans le secteur sanitaire et social, tant hospitalier [...] que social et communautaire. L'EHESP développera aussi [...] en réseau avec l'ensemble du tissu universitaire et de recherche, une formation supérieure et de recherche en santé publique, dans un contexte qualifié de « grande faiblesse numérique du potentiel de recherche » et « d'inadéquation des financements », risquant de menacer à terme la place de la France dans la compétition scientifique internationale dans le domaine de la santé publique [...]. L'un des enjeux de l'EHESP sera d'augmenter les forces existantes [...] en développant des partenariats de formation et de recherche en santé publique de très haut niveau. L'excellence scientifique, le bilinguisme français-anglais, l'ouverture sur l'Europe et les Etats-Unis, l'influence et le rayonnement dans le monde – en particulier orienté vers les pays du Sud –, les partenariats avec les universités, les grandes écoles, les organismes de recherche, le monde hospitalier et le secteur privé seront les critères principaux sur lesquels se construiront les premiers centres de formation et de recherche de l'EHESP [...]. L'intégration de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) de Rennes à la nouvelle EHESP offrira un modèle original où la santé publique deviendra mieux associée au projet hospitalier national. [...] L'EHESP aidera les établissements hospitaliers à mieux intégrer la dimension « santé publique » de leur mission, notamment [...] la prévention, le dépistage, l'éduca-

tion pour la santé ; l'établissement hospitalier évitera des cloisonnements contre-productifs avec la médecine de soins et soutiendra une formation de haut niveau notamment dans les domaines de l'épidémiologie, du management en santé et des politiques publiques ».

### Caractéristiques de la future école

Les promoteurs indiquent qu'à leur connaissance, « il n'existe pas d'ouvrage indiquant comment créer une école universitaire de santé publique en France, ni dans le monde, même si un site Internet nord-américain (<http://www.asph.org>) procure de bonnes pistes et de nombreuses informations en ce sens ». L'alternative qu'ils considèrent serait soit de « calquer l'EHESP sur le modèle des grandes écoles anglo-saxonnes, soit de « construire un modèle nouveau » pour répondre à des questions nouvelles, en tenant compte de la richesse constituée par l'ex-ENSP, ses liens exceptionnels avec le monde hospitalier et des établissements sociaux du pays, et qui doit répondre à l'exigence de formation d'une administration de la santé en évolution, qui serait « évalué à l'aune des critères de la compétition internationale ».

La formation « devra se conformer à une charte des enseignements universitaires [...] et concernera notamment des exigences bilingues, le pourcentage minimal souhaitable d'étudiants étrangers inscrits, la formation par la recherche en laboratoires d'accueil labellisés, l'offre de compléments de formation individuelle à distance, la description des modalités de sélection des étudiants à l'entrée, les efforts entrepris pour recruter des étudiants issus des quartiers défavorisés, l'étude systématique des emplois et/ou parcours attendus à l'issue des formations proposées, un programme d'allocations de recherche basé sur le mérite ».

Les documents préparatoires indiquent quatre domaines qui seront : « 1) la formation ; 2) la coopération internationale ; 3) la recherche et 4) l'expertise, dans les domaines de la pédagogie, de la démarche qualité, de l'analyse financière des établissements, des schémas

régionaux d'organisation des soins et de la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement ».

*Parmi 18 grands domaines méthodologiques ou thématiques de contenu que devrait traiter l'école dans un horizon de 10 ans, tant en termes de formations que de recherche, aucun ne semble se référer à la formation des personnels de santé<sup>2</sup>.*

*Ces thématiques « ne peuvent probablement pas constituer dès 2007 la liste initiale à créer à l'EHESP, sauf peut-être à attribuer d'emblée à l'école un budget complémentaire la plaçant au niveau de celui des grandes écoles anglosaxonnes » ; à cet égard et à titre comparatif, la Johns Hopkins School of Public Health a un budget annuel qui dépasse 330 millions de dollars.*

### **Les objectifs pédagogiques de l'École**

*Il est dit que les « objectifs pédagogiques [ont été] guidés par les recommandations d'un centre situé à Washington (EU), en l'occurrence le Council on Education for Public Health (CePH, <http://www.ceph.org>), seul organisme d'accréditation des écoles de santé publique existant aujourd'hui dans le monde, en concertation étroite avec l'Association of School of Public Health in the European Region (ASPHER). « En visant une accréditation, l'EHESP poursuit les cinq objectifs suivants : 1) amener en cinq ans l'EHESP aux standards académiques internationaux reconnus ; 2) retenir des critères externes et indépendants pour la constitution d'une offre de formation construite en réseau avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur français ; 3) mettre en place une évaluation périodique des enseignements de l'EHESP, l'accréditation étant attribuée par le CePH pour une période de quatre ans. Cette évaluation est complémentaire de celle qui se déroulera sous l'égide de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ; 3) augmenter l'attractivité de l'école, notamment auprès des étudiants étrangers, candidats pour y suivre une formation, en offrant des diplômes qui seront reconnus hors de France ; 4) conférer à la France, qui sera le premier pays d'Europe continentale à participer à un processus d'accréditation de son école de santé publique, un leadership dans le domaine, notamment au sein de l'ASPHER ».*

*Cinq commissions pédagogiques seront créées par le Conseil d'administration, composées d'un maximum de sept membres, présidées chacune par l'un des membres du conseil des formations et ses travaux seront suivis par le*

*directeur de l'EHESP. Une intercommission pédagogique composée des présidents de chacune des cinq commissions est présidée par le directeur de l'EHESP et rapporte ses travaux au conseil des formations. Parmi les 12 « services communs » on trouve une Direction de l'évaluation et du développement pédagogique et une Direction des ressources humaines. Le conseil des formations et le conseil scientifique, après audition de l'intercommission pédagogique, donneront un avis sur les maquettes retenues pour la vague 2009-2012. Le conseil d'administration discute, amende et vote le contrat quadriennal et peut auditionner les membres de l'intercommission pédagogique.*

*Afin de répondre aux exigences du CePH, il s'agirait d'un « enseignement [...] fortement innovant dans ses principes pédagogiques, basé principalement sur une formation par la recherche et le compagnonnage, par des stages en laboratoire d'accueil, dans le cadre de parcours personnalisés, nourris de formations propres en séminaires ou d'ECTS (European Credits Transfer System) labellisés et destinés à des étudiants sélectionnés avec les partenaires des écoles doctorales notamment ».*

*En ce qui concerne le personnel enseignant, il est indiqué qu'il sera « capable de pleinement assurer les missions de l'école, et de répondre à ses objectifs par sa distribution, sa nature multidisciplinaire, sa préparation pédagogique, ses compétences en recherche et enseignements, et son expérience pratique ».*

### **Critères d'accréditation**

*Les critères d'accréditation que le CePH considère comme importants incluent les suivants : a) critère 1,6 : – Ressources – L'École doit avoir [...] au moins cinq enseignants à plein temps pour les disciplines conduisant au Doctorat et trois enseignants à plein temps plus deux équivalent plein temps (full time-equivalent –FTE–) pour les disciplines sans doctorat ; b) critère 2,2 : – Durée du Programme – L'école doit démontrer que tous les programmes de maîtrise (ou équivalents masters degree programs) ont au moins 42 crédits par semestre (ou équivalent quarter/unit) ; c) critère 2,10 : – Programmes de Doctorat – L'école doit offrir au moins trois programmes de doctorat qui correspondent à un des cinq domaines de base en santé publique.*

*Les documents préparatoires de l'EHESP font déjà mention d'« indicateurs de performances », guidés par l'obtention de l'évaluation de l'Agence d'évaluation de la*

recherche et de l'enseignement supérieur (AERES, [www.aeres-evaluation.fr/](http://www.aeres-evaluation.fr/)) et de l'accréditation par le CePH, qui sont aussi tous de caractère quantitatif (« au minimum trois doctorants issus de trois des cinq filières doctorales devront avoir été diplômés par l'EHESP, ainsi que cinq étudiants de masters issus de chacun des cinq domaines prioritaires »). Il n'y a pas un seul indicateur qualitatif concernant le processus pédagogique.

Avec de tels critères uniquement quantitatifs, l'EHESP ne devrait pas avoir de difficulté, si le financement correspondant est assuré, à atteindre sa cible qui vise « à échéance de 5 ans, une accréditation par le CePH ».

Mais le projet fait l'impasse sur le fait que le CePH mentionne aussi des critères qualitatifs. Les critères du CePH spécifient non seulement que « les écoles doivent avoir des objectifs d'apprentissage bien définis » mais mentionnent aussi des « compétences », en précisant que « des procédures devront évaluer et documenter explicitement le niveau de compétences démontré par chaque étudiant dans les champs de performances exigés »<sup>3</sup>. Le présent projet de l'EHESP reste muet à ce sujet. À cause de cela il est à craindre l'EHESP ne rencontre inutilement quelques difficultés lors de sa demande d'accréditation. Et pourtant le CePH semble ne pas toujours être très exigeant. Les exemples disponibles selon les écoles déjà accréditées vont d'objectifs généraux formulés en termes vagues et non mesurables, tels que « démontrer la compréhension d'un noyau de connaissances en santé publique », à des objectifs plus spécifiques, formulés en termes de comportements observables et évaluable à l'aide d'indicateurs mesurables, tels que « organiser, analyser, interpréter et communiquer des connaissances de manière concrète ». Le CePH dit aussi que « sa façon d'évaluer » lors d'une accréditation « peut varier selon les programmes professionnels ou académiques, selon les types de diplômes et selon les spécialisations ». Cela ouvre la porte à des procédures permettant de tolérer que les compétences prétendument évaluées se limitent en réalité quasi-exclusivement à des « connaissances factuelles », fort éloignées de ce que sont de vraies compétences professionnelles.

La présente documentation de la future EHESP aborde les aspects pédagogiques selon le schéma le plus habituel et classique qui correspond à « enseigner à l'étudiant » et non pas à « aider l'étudiant à apprendre ». Serait-ce trop espérer que les promoteurs de l'EHESP, déjà informés sur ce problème et en conformité avec les exigences du CePH, acceptent enfin d'inclure ce qui suit dans leur projet :

pour chaque domaine (les sciences de l'information, l'épidémiologie, la santé et l'environnement, le management en santé, et les sciences humaines et sociales et les politiques de santé), les compétences professionnelles correspondantes et leurs différentes dimensions (intellectuelles, communicationnelles et gestuelles), seront définies explicitement en faisant référence à des apprentissages objectifs qu'un candidat à un diplôme de l'école devra démontrer à la conclusion de ses études, afin d'assurer la validité des épreuves de certification (qui seront toutes à « livres ouverts »).

### Conclusion constructive

L'école pourrait sans attendre confier à un groupe idoine la tâche de : 1) construire des listes de compétences professionnelles correspondant à chaque catégorie de spécialistes dans les domaines de formation aux politiques de santé, coopération internationale, recherche et expertise en biostatistique, épidémiologie, management de la santé, sciences humaines et sociales en santé publique (droit, économie, politique, sociologie, anthropologie) et autres spécialités orientées sur le risque, les changements globaux, la prévention et la santé publique, etc. ; 2) construire des instruments d'évaluation permettant de composer des épreuves de certification capables de documenter explicitement avec validité chacune des performances correspondant aux compétences professionnelles identifiées.

**Jean-Jacques GUILBERT**

5 avenue du Mail – 1205 Genève (Suisse)

Mailto:guilbertjj@yahoo.fr

### Références

1. Flahault A. L'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) : I. Quel projet pour la France ? Bull Acad Nat Med 2007;191:325-37. [On-line]. Disponible sur : [http://www.academie-medecine.fr/UserFiles/File/rapports\\_thematiques/creation\\_agences/Document\\_5.1\\_EHESP\\_quel\\_projet\\_pour\\_la\\_France\\_20.02.07\\_FLAHAULT.doc](http://www.academie-medecine.fr/UserFiles/File/rapports_thematiques/creation_agences/Document_5.1_EHESP_quel_projet_pour_la_France_20.02.07_FLAHAULT.doc)
2. Journal officiel de la République française. Décret no 2006-1546 du 7 décembre 2006 relatif à l'École des hautes études en santé publique. 8 décembre 2006. [On-line] Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
3. Council on Education for Public Health. Accreditation criteria schools of public health. Washington (DC) : CePH, 2005. [On-line]. Disponible sur : [www.ceph.org](http://www.ceph.org)

## « Enfin une grande école française de santé publique » Réponse à la lettre de Jean-Jacques Guilbert

Monsieur,

Puisque la revue francophone d'éducation médicale « Pédagogie Médicale » m'a proposé de répondre à l'excellent papier de Jean-Jacques Guilbert, je voudrais d'abord le remercier vivement pour son article à la fois élogieux, plein d'espérance aussi – défi qu'il va nous falloir relever –, et foisonnant de propositions. Une telle analyse souligne, par sa pertinence et son acuité, l'expérience de son auteur dans un domaine qu'il a quasiment créé lors de son passage à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) il y a quelques années, et sur lequel il garde une expertise internationalement reconnue et fort rare.

L'École des hautes études en santé publique (EHESP) a, en effet, l'ambition que décrit Jean-Jacques Guilbert, même si quelques éléments qui figurent relèvent d'un projet qui a – déjà ! – un peu évolué depuis sa présentation à l'Académie Nationale de Médecine et sa publication en février 2007<sup>1</sup>. A la fin 2007, l'école s'est dotée d'un conseil d'administration présidé par Jean-François Mattei, ancien ministre de la santé, d'un conseil des formations (présidé par Christian Rollet, ancien directeur de l'École nationale de santé publique de Rennes), et d'un conseil scientifique présidé par Christine Colin, vice-doyenne de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. L'école s'est dotée d'une direction et, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'ancienne école nationale de santé publique (ENSP) a disparu sur le plan juridique et s'est « fondue » à l'intérieur de l'EHESP, « Grand Etablissement », au sens du code de l'éducation. L'EHESP a les mêmes prérogatives que celles d'une université, elle est habilitée à délivrer des diplômes de licence, master et doctorat, ainsi que le titre d'ingénieur, à engager des professeurs d'université, recevoir des étudiants en stage postdoctoral et des professeurs invités. Un des éléments importants qui s'ajoute au projet qu'a commenté Jean-Jacques Guilbert est la création d'un sixième département, en complément des

cinq structures qu'il indique, en charge de l'enseignement, l'expertise et la recherche dans le domaine des soins infirmiers et paramédicaux en santé publique, qui n'était pas annoncé dans la version initiale mais a été décidé lors d'une récente réunion du conseil d'administration (<http://www.ehesp.fr>).

Jean-Jacques Guilbert émet une réserve à propos de l'absence de références aux compétences professionnelles dans notre projet. Cette critique arrive à un moment où tout est encore possible, tellement la genèse d'une nouvelle école nécessite du temps et de la préparation. Par ailleurs, cette critique est tout à fait audible, d'autant que, comme l'indique Jean-Jacques Guilbert, l'école se dote d'un service en charge de l'évaluation et du développement pédagogique. L'école forme aujourd'hui à douze métiers de santé publique, car elle reprend les missions de l'ancienne école de santé publique de Rennes (ex-ENSP). Il s'agit de métiers d'administration et de gestion d'établissements sanitaires et sociaux, des corps d'inspecteurs, de contrôleurs et d'ingénieurs sanitaires. Nous formerons aussi à l'avenir des praticiens de santé publique, des enseignants, et des chercheurs dans le domaine, des secteurs privés et publics, en France comme à l'étranger. Nous avons entrepris, mais la tâche est lourde et prendra du temps avant d'être achevée, de mettre en place des référentiels de compétences pour chacun des métiers concernés. Nous n'avons donc pas le moindre désaccord avec les propositions de Jean-Jacques Guilbert, qui nous semblent aller clairement dans l'esprit de la pédagogie la plus récente en matière d'enseignements à visée professionnelle. Je crois comprendre cependant l'inquiétude de Jean-Jacques Guilbert à travers ses recommandations. Je sais qu'il a toujours craint que l'influence universitaire et la faiblesse de la culture « professionnalisante » de son enseignement viennent occulter l'investissement pédagogique nécessaire pour parvenir à la formation des futurs élèves de l'EHESP aux métiers de la santé publique. En quelque sorte, notre

*obsession à vouloir copier le modèle anglo-saxon nous conduirait à nous concentrer sur des objectifs quantitatifs, certes respectables (en termes de production scientifique, de facteur d'impact, de classements internationaux...), mais aux dépens du cœur de notre mission qui est de former avant tout des professionnels de la santé, au service du bien le plus précieux, qui est la santé des populations. Là aussi, nous devons écouter la sagesse et l'expérience de notre aîné, mais nous pensons partager la même préoccupation. A l'aide de ses travaux passés, des plus récents développements dans le domaine, nous avons bien l'intention de proposer une école de santé publique de haut niveau international, sur le plan de l'excellence scientifique, et aussi sur le plan de la qualité pédagogique de son enseignement, centré sur l'acquisition de compétences adaptées aux métiers vers lesquels il est destiné. Le profond mouvement de réforme que conduisent les universités nous aidera en ce sens ; la volonté d'engager une approche d'accréditation impliquant l'autoévaluation de nos formations nous incitera bien sûr à nous concentrer sur les compétences des personnes que nous voulons former. Adosser désormais ces formations sur davantage de recherche, d'innovation et d'expertise de haut niveau nous semble cependant loin d'être contradictoire avec une approche centrée sur les compétences ; c'est au contraire un enrichissement dont l'école française de santé publique avait grandement besoin pour peser dans les débats internationaux actuels sur le système de santé et de protection sociale.*

**Antoine FLAHAULT**  
Directeur de l'EHESP  
Mailto:antoine.flahault@ehesp.fr

## Références

1. Flahault A. L'École des hautes études en santé publique (EHESP) : I. Quel projet pour la France ? Bull Acad Nat Med 2007;191:325-37. [On-line]. Disponible sur : [http://www.academie-medecine.fr/UserFiles/File/rapports\\_thematiques/creation\\_agences/Document\\_5.1\\_EHESP\\_quel\\_projet\\_pour\\_la\\_France\\_20.02.07\\_FLAHAULT.doc](http://www.academie-medecine.fr/UserFiles/File/rapports_thematiques/creation_agences/Document_5.1_EHESP_quel_projet_pour_la_France_20.02.07_FLAHAULT.doc)